

*"La pierre la plus solide
d'un édifice est la plus
basse de la fondation".*

Numéro 111- Juillet 2010

L'inFO44



Numéro Spécial Publicité Foncière

LES PERSONNELS DES CONSERVATIONS DES HYPOTHEQUES S'INTERROGENT !



Les conservations des hypothèques, chargées d'assurer la mission de publicité foncière, ont pour particularité de devoir traiter la totalité des formalités déposées et les demandes de renseignements reçues dans l'ordre chronologique des réceptions et dans des délais les plus courts possibles (10 jours pour les demandes de renseignements). Ces exigences ont pour but d'éviter d'entraver le bon fonctionnement du marché immobilier et, plus généralement, la vie économique (publicité des mutations immobilières, prises de garanties...).

Les bureaux ne choisissent donc pas le travail à effectuer, ils ne peuvent pas en adapter le contenu et la quantité en fonction du personnel présent. La quantité de dossiers à traiter n'est jamais prévisible:



il n'y a pas de "périodicité" des dépôts. La variété des formalités et la complexité croissante du traitement des demandes de renseignements nécessitent des connaissances techniques approfondies et une expérience affirmée du métier. La rapidité d'exécution et la sécurité des opérations constituaient le credo des agents des CH.

Un constat accablant

- Depuis 10 ans, les Conservations des Hypothèques ont subi la suppression de plus de la moitié de leurs emplois ;
- Les conditions de travail se sont dégradées concomitamment ;
- Ces bureaux dévastés ne peuvent plus absorber les charges de travail dans des délais acceptables (délai moyen de mise à jour du fichier : plus de 30 jours ouvrés, délai dépassé par environ 180 bureaux) ;
- L'instauration du "service fait" pour les Conservateurs, conjuguée à la charge de travail, ont eu pour effet pervers une prise de risques de plus en plus dangereuse avec la suppression de la «deuxième main» ;
- En raison des charges de service, certains Conservateurs refusent désormais ou limitent fortement l'accès aux formations ;
- Beaucoup de questions se posent dès lors tant sur l'avenir des structures que sur celui des personnels, notamment les Chefs de contrôle.



Au 1er janvier 2013, les Conservations des Hypothèques deviendront les services de la Publicité Foncière, intégrés au réseau comptable et dont le responsable sera un comptable de la DGFIP.



Pour les agents, cette évolution entraînera une restructuration du réseau actuel :

- Selon quel calendrier ?
- Quels bureaux seront concernés ?
- À quel rythme ?

Le 22 septembre 2009, recevant une délégation du Groupement des Conservateurs F.O., le Directeur Général déclarait ne pas souhaiter la disparition des petits bureaux de province. Cette orientation a été réaffirmée par l'administration, lors du Comité Technique Paritaire Central sur le classement des postes comptables du 28 juin 2011 qui souhaite que des Inspecteurs issus de la Filière fiscale puissent ainsi accéder à la fonction comptable.

Cela n'empêche pas les interrogations des personnels

Sur les missions, d'une part :


- Quel sera le périmètre des services de la Publicité Foncière ?
- Sera -t-il élargi à l'Enregistrement ?

Sur leur devenir, d'autre part

- Comment exerceront-ils correctement leur mission ?
- Que deviendront les chefs de contrôle ?

Si aujourd'hui, chacun s'accorde à reconnaître leur professionnalisme et leurs capacités d'expertise et de management, la Direction Générale reste muette sur l'avenir qu'elle leur réserve dans ce nouvel environnement.

Autant de questions qui méritent des réponses précises de la Direction Générale des Finances Publiques.

Nom :	Prénom :
Affectation :	
Je souhaite recevoir de l'information par le syndicat FO DGFIP .	
	A, le, (signature)
Bulletin à renvoyer au local FO 4 Quai de Versailles BP 93053 44035 NANTES cedex 1 Vous pouvez effectuer cette demande par courriel : fo.044@dgfip.finances.gouv.fr	

**20 OCTOBRE
JE VOTE FO!**

**JE
NOUS
TOUS FO!**

☎ 02-40-20-76-56. - ✉ fo.044@dgfip.finances.gouv.fr. - <http://www.fo-dgfip-sd.fr/044/>

Permanences VERSAILLES : le lundi et jeudi matins – le mardi après-midi (02.40.20.76.56)

CAMBRONNE : le dernier vendredi de chaque mois (02.40.89.66.87)

FO DGFIP
la force syndicale